

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026-11 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/04/2026

Objet : Tarifs 2026-2027

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 30/04/2026 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : EXTRAIT 2026-11. Vote des Tarifs EIM 2026-2027.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20260423-2026-11-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 30/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EIM

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-six février, le Comité Syndical de l'École Intercommunale de Musique Isle-Bosmie-Condât, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure et trente minutes, au siège social, salle du Conseil de la marie d'Isle, 87170 ISLE.

Date de convocation du Comité Syndical : 14-04-2026.

Objet : Vote des tarifs 2026-2027.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Lydie DELAUNAY, Mme Béatrice RAMADIER, M. Gilles ROQUES, Mme Maud TERRACOL,

Excusés : Mme Cécile MORTIER, Mme Sophie LASCAUX, Mme Pauline DACCORD, Mme Valérie LAVAUD, Mme Marine VALERA.

Pouvoirs : Néant

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires 6	Suppléants 6
Présents	6	1
Votants	6	0
Pour	6	0
Contre	0	0
Abstentions	0	0

Après la discussion autour des tarifs 2026-2027, les membres du Comité Syndical de l'EIM décident de ne pas augmenter les tarifs de l'EIM pour l'année 2026-2027 :

Pratique instrumentale individuelle + pratiques collectives+ Solfège ENFANTS (-de 18 ans) / LYCEENS / ETUDIANTS	Tarifs au semestre résidents	Tarifs au semestre extérieurs
Tarif 1 : Quotient familial de 0 à 720 euros	184,74 €	471,87 €
Tarif 2 : Quotient familial de 721 à 1000 euros	203,14 €	
Tarif 3 : Quotient familial de 1001 à 1150 euros	236,95 €	
Tarif 4 : Quotient familial de 1151 à 1400 euros	261,87 €	
Tarif 5 : Quotient familial de 1401 euros et au-delà	287,45 €	
ADULTES :	467,42 €	528,68 €

Cours collectifs de pratique instrumentale + solfège*	Tarifs au semestre résidents + extérieurs
COURS DE PRATIQUE INSTRUMENTALE même instrument, de 4 à 6 personnes (max 3 en piano) - 16-25 ans et étudiants	129,60 €
COURS DE PRATIQUE INSTRUMENTALE même instrument, de 4 à 6 personnes (max 3 en piano) - Adultes	214,70 €
*instruments en fonction de la demande et des contraintes de l'instrument	
Jardin musical - Éveil musical Chorale enfant	Tarif au semestre résidents + extérieurs
Jardin musical : PS - MS maternelle / Éveil musical : GS et CP Chorale : à partir du CE1	46,85 €
Pratiques Collectives seules et / ou Solfège seul	Tarifs au semestre résidents + extérieurs
Solfège / Orchestre / Ensembles / MAO (résidents et extérieurs)	52,36 €
Chorale Symphonia	Tarif au semestre résidents + extérieurs
Chorale adultes (résidents et extérieurs)	56,88 €
Banda	Tarif annuel
Flûte traversière - Clarinette - Saxophone alto, tenor, baryton - Trompette - Trombone - Tuba - Percussions	20,00 €
LOCATION INSTRUMENT	66,55 € / semestre
Participation aux stages pour les extérieurs à l'EIM	22,26 € / demi-journée
Prestation BANDA sur les 3 communes de l'EIM	30€/ heure

Le comité syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité les tarifs des services pour 2026-2027.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité
Effectuée le ; **30-04-2026**

Isle, le 27-04-2026
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

